

Objet : **Route barrée Impasse du Plix et perturbée route des Chatenières**, pour réfection de chaussée en enrobé, **Impasse du Plix**, assuré par VIAFRANCE NORMANDIE Agence Seine Maritime, pour le compte de la CCICV (Communauté de Communes)

Le Maire d'Anceaumeville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le titre premier relatif à la Police Municipale (article L 2213-1 à 6),

Vu l'article 25 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 1ère à 8ème partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,

Afin de permettre la réalisation des travaux cités en objet, sur les voiries concernées route des Chatenières, impasse du Plix

ARRÊTE

Article 1 :

A partir du **lundi 8 juin 2026**, et pour une **durée de 19 jours calendaires**, la circulation sur la **route des Chatenières** sera **perturbée**. Elle sera **barrée sur l'impasse du Plix** avec accès aux riverains, avant 8h et après 17h, pour la remise en état de l'impasse du Plix.

Article 2 :

Sur toute la longueur du chantier, le stationnement sera interdit pour tout véhicule sauf ceux du chantier.

Article 3 :

L'entreprise VIAFRANCE NORMANDIE assurera les restrictions de circulation, l'affichage du présent arrêté, ainsi que la signalisation spécifique et nécessaire au chantier, dont elle devra assurer la sécurité.

Article 4 :

A l'issue du chantier, l'entreprise veillera, selon nécessité, à la remise en état de la voirie et des accotements, directement ou indirectement impactés par les travaux cités en objet.

Article 5 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montville.

Article 6 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage à la mairie d'Anceaumeville et diffusion par l'application PanneauPocket pour téléphone mobile.

Anceaumeville, le 29 mai 2026
Le Maire,

Cyrille GRIPON

